



OCTOBRE 2020

ENJEUX GENRE DANS LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

NOTE D'ENJEUX

WECF FRANCE ET GROUPE EGAE
MAËVA BREAU, PAULINE CHABBERT & VERONIQUE MOREIRA

Avertissement

Cette note a été élaborée dans le cadre du programme du F3E « Atelier du changement social, agir ensemble avec les approches inclusives », et plus particulièrement de son Initiative 1 « Agir pour l'égalité de genre ».

La note a été élaborée en appui à la Fisong 2020 « Renforcer la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement » (« Eau & société civile »). Pour autant, cette note est rédigée à destination de tous les acteurs et toutes les actrices qui souhaitent porter un projet en lien avec cette thématique « Eau & société civile ».

Les objectifs de cette note sont de :

- présenter les enjeux de genre qui se posent en lien avec la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;*
- générer du questionnement pour les acteurs et actrices, pour qu'ils et elles intègrent une perspective de genre dans leurs actions, de la façon la plus pertinente possible, en lien avec leur projet et leur terrain ;*
- donner des pistes d'action, en s'appuyant sur des exemples concrets.*

Le contenu de cette note ne constitue pas des recommandations de l'AFD aux OSC dont elle finance les projets.

Sommaire

<u>Introduction.....</u>	3
Cadre juridique international.....	3
Femmes et développement VS Genre et développement.....	4
<u>I. Les enjeux genre, eau et assainissement en général.....</u>	4
<u>II. Les défis de la participation des femmes aux espaces citoyens dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.....</u>	6
Les obstacles à la participation des femmes aux espaces citoyens.....	6
Les leviers d'une participation égale aux espaces citoyens.....	7
<u>III. Des exemples d'initiatives existantes qui intègrent le genre.....</u>	8
Projet « Accès à l'eau potable et mise en place d'un mécanisme participatif de gestion de l'eau par les femmes », An-Oston, Kirghizistan, 2013-2019 (WECF et KAWS) efficacité de gestion pour la maintenance des réseaux d'eau.....	8
Projet « Accès à l'eau et à l'assainissement, approche holistique pour une résilience climatique inclusive », Inde, 2009, (Kynarou).....	9
<u>IV. Les questions clés à se poser pour intégrer une approche de genre.....</u>	10
Diagnostic initial/ Analyse du contexte.....	10
Objectifs du projet.....	10
Définition des résultats attendus.....	10
Définition des activités.....	10
Définition des indicateurs de suivi.....	10
Budgétisation.....	10
Mes partenaires.....	11
Mon équipe.....	11
<u>V. Résistances et leviers à l'intégration du genre dans un projet.....</u>	11
<u>Bibliographie.....</u>	11

Introduction

Les femmes sont clairement les premières utilisatrices des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en raison des rôles sociaux qui leur sont attribués par les sociétés patriarcales : en charge de la famille, du soin aux enfants et aux personnes âgées, de la préparation des repas, etc., elles assument des tâches qui les confrontent à l'usage, la dégradation et la protection des ressources naturelles.

Ces fonctions ne s'expliquent pas par leurs différences biologiques de sexe (organes, hormones, etc.), mais par l'attribution de rôles découlant des constructions culturelles et sociales, et des enjeux de pouvoir dans les sociétés. Ces définitions des rôles ne sont donc pas innées, comme peuvent l'être les différences biologiques, mais acquises et ancrées dans les usages.

Selon Massan d'Almeida, Présidente de l'Association des Femmes Africaines pour la recherche et le Développement, le genre peut être défini comme :

« Un ensemble de rôles fixés par la société et culturellement variables que les hommes et les femmes jouent dans leur vie quotidienne. Il fait référence à la relation structurellement inégalitaire entre les hommes et les femmes, telle qu'elle se manifeste au niveau micro (au sein de la famille) et au niveau macro (par exemple sur le marché du travail). Il prend racine dans les valeurs traditionnelles observées par nos différentes sociétés, et a des répercussions sur la loi et les politiques de développement de nos pays. Le genre est une notion dynamique et il subit l'influence des mutations sociales ; il est parfois fonction de l'âge des acteurs, de leur niveau d'instruction, de leur origine sociale et milieu de provenance, de leur religion, etc. Cependant, bien que le genre soit une notion très variable, il renferme un dénominateur commun : l'oppression universelle des femmes ».

Cadre juridique international

À la suite des fortes mobilisations féministes des années 1970, la place des femmes dans le développement a commencé à être prise en considération par les organisations internationales et les acteurs du développement.

La première Conférence Mondiale sur les Femmes de Mexico (1975) a initié la Décennie pour les femmes. Trois autres grandes conférences internationales ont suivi, se concluant par la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing adoptés en 1995. En 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le **18 décembre 1979** par l'**Assemblée générale des Nations unies**, est entrée en vigueur avec comme point fort la reconnaissance des préjugés et stéréotypes qui fondent les discriminations et l'appel à une évolution des rôles traditionnels pour lutter contre les discriminations basées sur le sexe.

En parallèle, les rencontres thématiques des Nations unies, et notamment celles dédiées à l'eau et à l'assainissement, ont intégré le rôle primordial des femmes (Dublin 1992), la nécessité d'impliquer les femmes dans les projets Eau et Assainissement (Noordwijk 1994), le partage des responsabilités en matière d'eau et santé entre femmes et hommes (Sophia Antipolis 1994) et la reconnaissance et la prise en compte des savoir-faire spécifiques des femmes dans les programmes de gestion de l'eau (Paris 1998).

Une étape forte dans l'engagement de la communauté internationale a été marquée en 1992 au sommet de la Terre, conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement. La Déclaration de Rio, qui reconnaît le rôle particulier de certains groupes majeurs - dont les femmes - dans la réalisation d'un développement durable, et leur consacre le Principe 20 : « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle. »

Ces éléments de reconnaissance de la place des femmes et de la nécessité de leur participation aux décisions ont été repris dans l'Accord de Paris (COP21), notamment dans son préambule, mais également lors du Sommet du Millénaire (2000), avec ses Objectifs du Millénaire pour le Développement qui ont rappelé les principes d'intégration de tous les êtres humains au centre de tous les programmes. L'Agenda 2030 avec les 17 Objectifs du Développement Durable (2015) insiste sur l'universalité et la transversalité des objectifs, appelant à la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la lutte contre la pauvreté et la préservation des écosystèmes.

Ces textes de cadrage, bien que certains ne soient pas contraignants, consolident néanmoins le processus d'implication des femmes et l'intégration transversale du genre dans l'ensemble des secteurs du développement durable.

Concernant les minorités sexuelles et de genre (populations LGBTQI+), leurs droits sont implicitement considérés dans le principe d'universalité mais ne sont pas abordés de manière explicite. Le Comité des Droits de l'Homme des Nations unies reconnaît cependant « l'orientation sexuelle » et « l'identité sexuelle » comme des motifs de discrimination interdits.

Femmes et développement VS Genre et développement

L'évolution des textes fondateurs marque aussi la transition d'une conception « femmes et développement » vers une approche « genre et développement ». D'une prise en compte des femmes dans les projets pour répondre essentiellement à leurs besoins pratiques analysés en fonction de leurs rôles sociaux genrés, sans remise en cause des stéréotypes liés au genre ni des relations de domination, on évolue vers une approche, qui en plus de la réponse aux besoins spécifiques et différenciés de chaque sexe, promeut le renforcement du pouvoir, l'« empowerment », et l'autonomie des femmes. Cette approche, qui permet de répondre aux besoins stratégiques, politiques et de long terme, est un progrès en matière de statut social, d'égalité et de réduction des inégalités. Le terme d'empowerment invite à considérer les modalités d'une prise de participation des femmes reposant sur une meilleure connaissance de leurs capacités, de leurs statuts et de leurs droits.

I. Les enjeux genre, eau et assainissement en général

La communauté internationale est désormais quasi-unanime sur la nécessité d'intégrer les besoins et les attentes des femmes dans les projets de développement et notamment ceux liés à l'eau et à l'assainissement. En raison des rôles sociaux qui leur sont dévolus, les femmes et les filles sont les premières actrices de ces secteurs tout en étant touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès à l'eau et aux équipements sanitaires. Les enjeux sont nombreux, multiples et complexes, et les acteurs et actrices des politiques de l'eau et de l'assainissement peuvent tirer des bénéfices de l'intégration du genre dans leurs programmes et projets.

Travail domestique : dans les pays en développement, les femmes et les filles ont la charge de la collecte de l'eau dans près de trois quarts des foyers¹. Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages mais aussi les gardiennes des normes d'hygiène dans ces foyers. Ainsi, elles sont les premières à bénéficier de l'amélioration des services en eau et assainissement. Des installations en eau allègent les travaux domestiques, diminuent le temps à consacrer aux tâches ménagères, réduisant l'écart dans le partage des travaux domestiques entre les femmes et les hommes et favorisent indirectement une meilleure scolarisation des filles. Au Maroc, le projet « fourniture d'eau rurale et assainissement » de la Banque Mondiale a entraîné une baisse du fardeau de la collecte d'eau de 50 à 90%, ainsi qu'une hausse de l'assiduité scolaire des filles de 20% en 4 ans².

Education et formation : le manque d'infrastructures sanitaires de base est l'une des causes principales de l'abandon scolaire des jeunes filles à l'âge de la puberté³. En effet, leur dignité et leur sécurité ne sont plus garanties du fait de l'absence d'infrastructures adaptées à leurs besoins. En 2016, selon le rapport JMP 2018 de l'ONU et de l'UNICEF seulement 69% des écoles disposaient de services élémentaires d'eau potable, 66% de services élémentaires d'assainissement, 53% de services élémentaires d'hygiène⁴.

Hygiène menstruelle : dans certaines parties du monde, la menstruation, et la santé sexuelle et reproductive de manière générale, sont des sujets qui restent tabous. Les personnes chargées de la conception des systèmes d'assainissement, souvent des hommes, ne prennent pas en considération ce besoin des femmes, des filles et des personnes transgenres.

Adapter des toilettes avec une approche genre, en garantissant l'intimité, la non-mixité, la sécurité, l'approvisionnement en eau à l'intérieur, en prévoyant des dispositifs de collecte ou d'emballage des protections périodiques permet de lutter contre l'absentéisme des filles.

Lutte contre les violences basées sur le genre : le manque d'eau et d'infrastructures sanitaires de base expose davantage les femmes et les minorités sexuelles et de genre aux violences et au harcèlement, car contraintes de parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau ou de s'éloigner pour faire leurs besoins à l'extérieur. Du fait du manque d'accès à l'eau et aux infrastructures, 1 femme sur 3 doit faire face aux maladies, à la honte, à des risques de harcèlement ou encore d'attaques⁵. D'après une étude de MSF au

¹ OMS et Unicef, "25 Years on; Progress on Sanitation and Drinking Water".

² Banque Mondiale

³ Pseau, Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire 2016-2018 - Gandon Gandiole, Sénégal et Partenariat Mondial pour l'Education, 2018

⁴ JMP 2018 : Drinking water, sanitation and hygiene in schools, Rapport sur la situation de référence au niveau mondial

⁵ WaterAid, 2012

Darfour en 2005, 82% des cas de viols avaient lieu durant la réalisation de tâches quotidiennes dont la collecte de l'eau.

Santé maternelle : l'accès à l'eau est un enjeu de santé maternelle : 15% des décès maternels surviennent dans les 6 semaines suivant l'accouchement du fait de mauvaises conditions d'hygiène. Sans accès à l'eau potable chez elles ou en centre de santé, les femmes en suite de couches sont exposées à de graves infections, qui sont l'une des premières causes de mortalité maternelle.

Santé infantile : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliore sensiblement la santé des enfants et réduit fortement les taux de mortalité avant 5 ans. L'élévation du taux de survie des enfants amorce la transition démographique vers une diminution des taux de fertilité et donc une diminution des responsabilités des femmes au sein de leur foyer et une amélioration de leur développement personnel.

Répartition des charges dédiées à l'eau et l'assainissement : l'amélioration des services E&A peut être accompagnée par une augmentation du prix du service entraînant dans certains cas un transfert sur les femmes (au sein des foyers) d'une charge financière qu'elles n'avaient pas à supporter auparavant (impact négatif), d'où l'importance d'une mise en place de tarif différencié (selon l'usage) ou social. Dans d'autres cas, le raccordement au réseau pourra impliquer à l'inverse une réduction des coûts (de camion-citerne, vidange de fosse, etc.).

Economie et accès aux technologies et aux métiers de l'eau : le secteur de l'eau et de l'assainissement ouvre des perspectives de formation et de carrières très importantes. Ce secteur économique est dominé par les hommes, qui exercent la plupart des métiers techniques de l'ingénierie. L'expertise des femmes, qui consacrent 40 milliards d'heures par an à ces tâches⁶, pourrait être valorisée et développée en assurant leur présence et leur participation dans les cursus et les recrutements.

Droit de propriété : les structures de propriété et les technologies de plus en plus complexes entraînent un impact négatif sur l'accès à la ressource et l'accès des femmes aux espaces de décision. Selon la FAO, moins de 5% des propriétaires agricoles de nombreux pays de l'Afrique du Nord et de l'Asie occidentale sont des femmes. La titrisation de la propriété sur les zones de captage pénalise les femmes, exclues du droit foncier alors même qu'elles exercent un rôle important dans les activités de production agricole. Les questions de l'accès à l'eau et à l'assainissement ne peuvent faire l'impasse d'un regard plus global sur les politiques et le contrôle du foncier, qui obère les capacités des usagers.

Impact du changement climatique : la rareté de l'eau et le stress hydrique sont des conséquences déjà ressenties du changement climatique. D'ici une dizaine d'années, la crise mondiale de l'eau sera une des plus grandes menaces pour la planète. En effet, au moins un tiers de la population mondiale vivra dans des zones affectées par la rareté de l'eau.

Les femmes souffrent de la pauvreté de manière disproportionnée par rapport aux hommes, cette situation, également liée à leurs rôles sociaux et aux corvées genrées, est exacerbée par les conditions climatiques et notamment les périodes de sécheresses ou de fortes pluies provoquant des inondations.

Sur l'ensemble de ces enjeux, les décisions ne peuvent être prises sans la participation des personnes les plus concernées qui ont développé une expertise d'usage et dont les compétences et la capacité à orienter les politiques doivent être prises en compte. La représentation des femmes dans les instances de gouvernance et les processus de décision est essentielle, adossée à des moyens pour assurer cette participation, parce que les femmes sont les premières utilisatrices des systèmes d'eau et d'assainissement, qu'elles possèdent aussi des connaissances et des compétences spécifiques pour participer au changement et assurer un développement local inclusif et durable.

⁶ JMP OMS/UNICEF, Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene, 2017

II. Les défis de la participation des femmes aux espaces citoyens dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

La participation citoyenne fait référence aux processus d'implication des populations dans toutes leurs composantes dans les projets et les politiques publiques. Dans le cadre de la FISONG « Renforcer la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement » de 2020, la notion de participation citoyenne est à appréhender dans le sens qui désigne un processus d'engagement d'individus, qu'ils soient considérés en tant qu'usagers ou usagères, citoyens ou citoyennes, agissant seule.s ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté.

Une participation citoyenne à des fins utilitaristes peut se décliner selon deux principales approches :

- **L'approche « politiques publiques »** (échelle nationale le plus souvent) avec la contribution i) à la définition des politiques publiques et de leur opérationnalisation ; ii) au suivi (opérationnel, financier, résultats) de ces politiques.
- **L'approche « suivi des services »** (échelle régionale ou locale le plus souvent) avec les citoyens et citoyennes qui sont partie prenante des dispositifs de veille, d'alerte, de suivi des performances, de système d'informations.

La participation des femmes aux espaces citoyens d'eau et d'assainissement et notamment au sein des comités d'usagers et d'usagères est une condition de la prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes dans l'élaboration des politiques publiques d'une part et des programmes de coopération d'une part. En effet, les différentes inégalités et réalités auxquelles les femmes sont confrontées doivent être prises en considération afin de permettre l'élaboration de réponses adaptées et efficaces. D'autre part, alors que les femmes sont les premières utilisatrices des systèmes d'eau et d'assainissement et qu'elles possèdent aussi des connaissances et des compétences spécifiques sur le sujet, il est essentiel qu'elles participent également au suivi des services et de contrôle.

Les obstacles à la participation des femmes aux espaces citoyens

De façon générale, partout dans le monde et dans tous les secteurs, les femmes participent moins aux espaces citoyens de débats et de décisions. On estime par exemple, qu'elles représentent 24,9%⁷ des parlementaires dans le monde et seul-e-s 5% des élu-e-s locaux au niveau mondial.

On identifie plusieurs obstacles à la participation des femmes aux espaces citoyens.

Elles sont moins disponibles que les hommes : en effet, l'approche de genre a mis en lumière que les femmes passent 2,5 plus de temps que les hommes dans la réalisation des tâches domestiques et de soin (ONU Femmes 2016). C'est un travail non rémunéré qui pèse sur le temps disponible des femmes et limite leurs possibilités de rendre à des réunions citoyennes.

Elles ont moins accès à l'information : les femmes sont souvent moins informées des questions citoyennes soit parce qu'elles ne sont pas dans les réseaux institutionnels d'information (les réseaux politiques, les réseaux d'associations à des niveaux de postes à responsabilités par exemple), soit parce qu'elles ont moins accès aux informations digitales qui circulent car elles n'ont pas accès à internet.

Elles sont moins mobiles : l'accessibilité du lieu de réunion compte. En effet, les modalités de déplacements des femmes et des hommes diffèrent. De façon générale, les femmes sont moins motorisées (elles possèdent plus rarement une moto ou une voiture) et sont plus enclines à utiliser les transports en commun ou à marcher. Ainsi, si le lieu de la réunion est éloigné de leur domicile, cela représente un obstacle supplémentaire.

Elles se sentent moins légitimes dans l'espace public et donc prennent moins la parole et moins longtemps. Les rôles sociaux de sexe et la répartition sexuées des tâches ont ancré l'idée que les femmes ne sont pas légitimes à occuper l'espace public et citoyen et donc à prendre la parole en public. Ces stéréotypes ont été intégrés par les femmes qui ont moins l'habitude de prendre la parole en public et donc seront moins confiantes pour exprimer leurs opinions.

⁷ Union interparlementaire, ONU Femmes, « Carte Femmes en politique », 2020

Les espaces citoyens ne sont pas toujours respectueux de la parole prise par les femmes. Les espaces citoyens sont traditionnellement occupés par des hommes et peuvent être des lieux de sexisme dans lesquels la parole des femmes est captée par des hommes, interrompue (on parle en anglais de *maninterrupting*) ou déconsidérée. Ici, on interroge l'environnement de travail et la question des comportements et remarques sexistes dans les espaces citoyens.

Les leviers d'une participation égale aux espaces citoyens

On peut différencier deux niveaux de participation. **La participation quantitative** qui vise à assurer qu'un nombre équivalent de femmes et d'hommes soient présent-e-s lors d'une réunion citoyenne et **la participation qualitative** qui vise à ce que d'une part les femmes puissent s'exprimer lors de la réunion et d'autre part que leur parole soit entendue et prise en compte.

Plusieurs recommandations peuvent être faites en conformité avec la matrice de la participation citoyenne proposée par l'Agence française de développement dans le cadre la FISONG « Renforcer la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement » de 2020 et dans la note sur la « participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement » de la Coalition Eau, de 2019.

Information	Consultation	Concertation	Négociation
<ul style="list-style-type: none"> • Elargir les canaux de diffusion • Varier les supports de communication • Diffuser dans des réseaux de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du lieu • Horaires de la réunion • Temps de la réunion • Objectif de parité 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation paritaire • Alternance des prises de parole • Régulation des temps de parole • Environnement non sexiste • Pas d'interruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute • Prise en compte de la parole et des propositions

Information : la question de l'information interroge notamment sur **la diffusion des informations relatives à l'organisation des réunions et des processus citoyens**. On peut s'assurer que :

- Les femmes et les hommes ont eu également accès aux informations.
- Les canaux de diffusion ont permis de toucher autant de femmes que d'hommes, jeunes et moins jeunes.

On a ciblé les femmes les réseaux ou associations de femmes de façon spécifique.

Consultation : la question de la consultation permet de se questionner sur **les conditions d'accès** des femmes aux espaces citoyens. Elle interroge sur **l'organisation de la réunion** notamment sur les **horaires des réunions, la durée de chaque session et la disponibilité d'une garde d'enfants** pendant la réunion.

On peut vérifier que :

- Le lieu est facile d'accès à pied ou par les transports en commun.
- L'horaire convient aux emplois du temps des femmes et des hommes.
- La durée de la réunion est courte.
- Si cela est possible, la mise à disposition d'une garde d'enfants pendant les réunions permet aux mères ou aux femmes en charge de garder les enfants de participer.

La parité n'étant pas atteinte de façon « naturelle », le meilleur moyen est de **se fixer un objectif de parité** quantitative puis de mettre en œuvre les moyens pour l'atteindre.

Concertation : même lorsque la réunion comprend une parité femmes-hommes, il n'est pas acquis que la prise de parole soit égalitaire. On peut donc s'interroger sur les règles d'animation de la réunion. On peut s'assurer que :

- L'animation de la réunion est assurée par un binôme femme-homme et/ ou la présidence des réunions est tournante.
- L'animation alterne des prises de paroles de femmes et d'hommes.
- Un temps de parole égal de chacun et chacune est respecté.

- Les remarques et comportements sexistes ne sont pas tolérés et sont systématiquement recadrés.
- Les femmes ne sont pas interrompues quand elles prennent la parole.

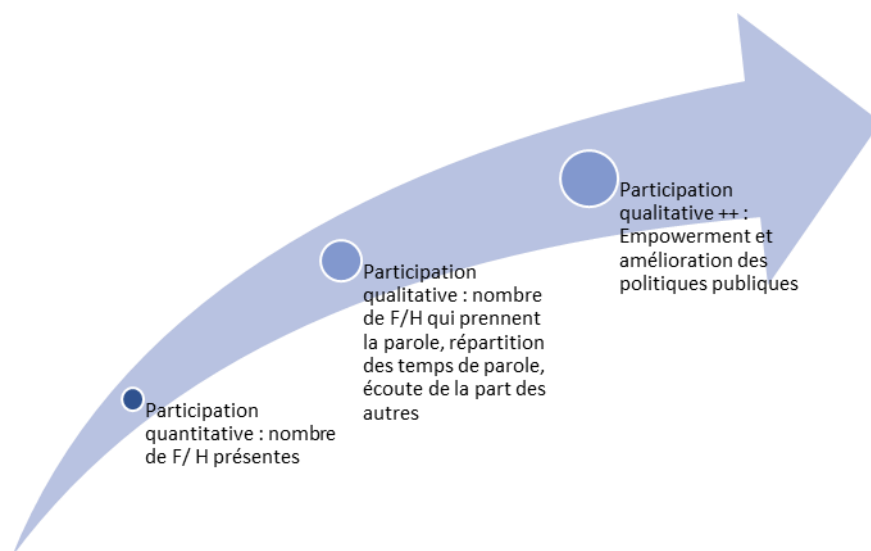
Négociation : il s'agit ici de s'assurer que la parole des femmes et des hommes compte de la même manière dans les débats et la prise de décision finale. Pour cela, on peut vérifier que :

- La prise de parole des femmes est écoutée tout comme celles des hommes.
- Les points de vue partagés et les propositions faites par les femmes et les hommes sont notés dans les comptes rendus de réunions.

Amélioration de l'efficacité des politiques publiques de l'eau et empowerment des femmes

La création des conditions égales de participation des femmes aux espaces citoyens et de décision permet de reconnaître leurs vécus, de prendre en compte leurs besoins et leurs attentes et de valoriser leur expertise sur des sujets qui les concernent directement. C'est un excellent moyen de développer la confiance en soi qui est une des étapes de l'empowerment pour qu'elles soient considérées comme de véritables citoyennes. Par ailleurs, cela permet de développer des réponses et des politiques publiques plus inclusives et respectueuses des citoyen-ne-s dans toute leur diversité.

Ici, on peut imaginer une flèche qui augmente en fonction du degré de participation des femmes aux espaces de débats et de décisions citoyennes. Une flèche qui représente également un mouvement vers l'autonomisation, l'empowerment et la prise de décision qui est au cœur de l'approche de genre.



III. Des exemples d'initiatives existantes qui intègrent le genre

Les exemples ci-dessous sont des illustrations d'initiatives intégrant le genre et plaçant les femmes et la société civile au cœur de la conception même des projets. Les deux projets décrits, présentés dans le cadre du prix Solutions Genre et Climat, organisé par la Women and Gender Constituency et WECF, répondent à des enjeux spécifiques de la prise en compte du genre dans les projets EAH : l'accès aux technologies et aux métiers de l'eau, la participation inclusive et l'efficacité. Néanmoins, la question de la participation inclusive n'est pas toujours complètement atteinte, preuve que cette dimension reste à approfondir.

Projet « Accès à l'eau potable et mise en place d'un mécanisme participatif de gestion de l'eau par les femmes », An-Oston, Kirghizistan, 2013-2019 (WECF et KAWS) efficacité de gestion pour la maintenance des réseaux d'eau

Depuis 2012, l'ONG Kirghiz Alliance for Water and Sanitation (KAWS), partenaire de WECF, intervient à An-Oston, village situé sur la rive sud du lac Issyk-Kul, au Kirghizistan. En 1954, un réseau d'eau a été construit pour alimenter ce village mais n'avait plus été entretenu depuis la chute de l'URSS en 1989. Ainsi, les femmes étaient chargées de récupérer l'eau aux fontaines publiques dans la rue, alimentées seulement quelques heures par jour. En 2012, un projet de réhabilitation du réseau d'eau a été initié grâce à un groupe

de femmes du village qui a décidé de se mobiliser et de faire appel à l'organisation KAWS pour concrétiser ce projet.

En 2018, tout le village, soit 320 foyers, disposent d'un accès continu à l'eau potable, dont 90 foyers installés dans des nouveaux quartiers construits à partir de 2016 pour accueillir de jeunes ménages de retour au village, attirés par l'amélioration des conditions de vie. La gestion de ce réseau est assurée de manière autonome par un comité communal d'usager.es de l'eau comprenant 8 femmes, sur 11 membres élu-e-s, dirigeantes et chargées de collecter des redevances tous les mois. Cette redevance n'a pas été imposée de manière externe mais a été fixée en concertation avec l'ensemble des habitant.es, et donc des bénéficiaires.

Des formations sur la maîtrise des outils de gestion et de concertation ont permis aux femmes gestionnaires du service de l'eau de renforcer leur légitimité auprès de la population et d'atteindre ainsi de bons résultats en matière de collecte des redevances de l'eau. Leur expertise a favorisé leur reconnaissance auprès des autorités locales qui ont décidé de participer à la mise en œuvre du projet. A la suite des changements induits par ce projet, une demande sur la gestion des eaux usées a émergé et en réponse, des campagnes de sensibilisation ont été mises en place par les organisations WECF et KAWS ainsi que des formations techniques pour permettre l'équipement en toilettes sèches « ECOSAN », technologie innovante permettant la réutilisation des urines et des fèces comme engrais organiques, auprès des habitants. Deux fosses septiques améliorées ont également été construites avec des bassins de décantation pour traiter les eaux usées et éviter la pollution des nappes phréatiques.

Ce projet, qui met en avant la participation des femmes et des habitant.e-s, premiers et premières bénéficiaires, a de nombreux impacts positifs : la baisse de l'exode rural, des améliorations significatives en matière d'hygiène et de gestion financière du service de l'eau, l'éducation des enfants (par la réouverture d'une crèche, délaissée depuis l'époque soviétique, suite à son raccordement à l'eau, d'une capacité d'accueil de 80 enfants et employant 17 personnes), la création d'activités génératrices de revenus et une transformation des relations femmes-hommes. En 2016, 80% des foyers interrogés lors d'une étude d'impact considéraient que leur vie quotidienne était devenue plus facile, en particulier pour les femmes et les enfants qui, déchargés de certaines tâches, ont pu consacrer plus de temps à l'éducation ou à la création de petites entreprises (atelier de couture).

Projet « Accès à l'eau et à l'assainissement, approche holistique pour une résilience climatique inclusive », Inde, 2009, (Kynarou)

Depuis 2004, Kynarou met en œuvre dans le Tamil Nadou, en Inde, un modèle de développement inclusif et durable avec 10 communautés de la caste des intouchables. Partant de l'alimentation en eau potable et de l'accès à un assainissement décent, ce projet est un modèle de développement durable et inclusif allant du traitement écologique des eaux usées à la gestion intégrée des déchets, en passant par la création de 120 potagers biologiques. Avec cet ensemble de mesures, Kynarou vise à accroître la résilience climatique de tout le bassin versant de la rivière Vaigai en s'appuyant sur le soutien des autorités locales.

L'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie touche les femmes en priorité grâce à l'accès à un assainissement digne, qui met un terme aux agressions, réduit les infections urinaires et renforce la scolarisation des filles. La culture locale ne valorise pas les toilettes individuelles, celles-ci étant associées à la saleté. Des projets internationaux de sanitaires individuels ont ainsi échoué par manque de communication sur leur intérêt en matière d'hygiène notamment. Kynarou s'est donc focalisée sur l'installation de blocs sanitaires à l'entrée des villages. Ces installations sont réservées aux femmes et aux enfants moins 9 ans, d'abord parce que ce sont les femmes qui exprimaient le besoin de lieux identifiés qui leur permette une meilleure hygiène notamment menstruelle, et les protègent des violences, et parce que les lieux mixtes sont inconcevables dans le contexte local.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que les hommes, qui n'exprimaient pas le besoin d'installations dédiées, demandent, après 15 ans de mise en œuvre du projet, de bénéficier aussi de ces équipements, à condition qu'ils soient éloignés des installations pour les femmes, et situés à l'autre bout du village.

Kynarou a accompagné les femmes dans la compréhension des processus et des instances de décision, en expliquant les différents échelons de responsabilité, et en sollicitant des femmes leaders. Elles ont souhaité développer la formule des *self-aid groups*, très populaires en Inde, pour mobiliser les femmes les plus motivées. Les demandes concernant la maintenance des installations ou les droits fonciers ont ainsi été transmises par elles -principales utilisatrices- aux chefs de villages, en charge de ces questions. Les femmes ont participé à la sélection des familles bénéficiaires de potagers, en recensant les familles intéressées par le dispositif et prêtes à s'engager. Depuis 3 ans, 30 jardins ont ainsi été mis en place.

Les comités de gestion villageois ont pris en compte le travail des femmes et leur statut d'entrepreneuses agricole, en leur ouvrant les espaces de prise de décision. Les différents comités techniques -eau, toilettes, jardins- ont été fusionnés pour endosser le rôle de comités villageois, essentiellement féminins, où la parole se construit sur les besoins exprimés, l'identification des décideurs et

la construction du plaidoyer. Il est à noter que le processus politique en Inde a choisi de prioriser l'échelon du district au détriment des comités villageois, échelon où les intouchables et les femmes en général ne sont pas présentes. La question de la montée à l'échelle des femmes actives localement reste donc un enjeu clé de la décision politique territoriale, de même que la question de l'inclusion et de l'accès aux droits fondamentaux des personnes marginalisées.

IV. Les questions clés à se poser pour intégrer une approche de genre

Afin de s'assurer que les questions de genre sont prises en considération à chaque étape de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du projet, huit questions clés peuvent être posées dès la conception du projet sur la participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

1	<p>Diagnostic initial/ Analyse du contexte</p> <p>Mon analyse intègre-t-elle des statistiques désagrégées par sexe, permettant de connaître les situations différenciées entre les femmes et les hommes dans l'accès et le contrôle des infrastructures d'eau et d'assainissement et aux espaces de participation citoyenne ?</p>
2	<p>Objectifs du projet</p> <p>Les objectifs du projet visent-ils la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, leur accès aux ressources et aux opportunités et leur égale participation aux espaces de décisions ?</p>
3	<p>Définition des résultats attendus</p> <p>Les résultats attendus bénéficient-ils également aux femmes et aux hommes ?</p> <p>Visent-ils la réduction des inégalités, l'autonomisation des femmes, leur accès aux droits et aux espaces de décisions ?</p>
4	<p>Définition des activités</p> <p>Les activités prévues sont-elles organisées de manière à favoriser la participation des femmes et des hommes à égalité (diffusion de l'information, horaires, garde d'enfants, etc.) ?</p> <p>Permettent-elles de réduire les inégalités femmes-hommes, de favoriser une plus grande autonomisation économique des femmes, un accès égal et le contrôle des ressources, une plus grande participation aux espaces citoyens ainsi qu'une meilleure prise de décision, de déconstruire les stéréotypes de genre, et/ou de lutter contre les violences de genre ?</p>
5	<p>Définition des indicateurs de suivi</p> <p>Les indicateurs de suivi permettent-ils d'évaluer le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires des activités de votre projet ?</p> <p>Permettent-ils de mesurer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux infrastructures, le contrôle et la gestion des ressources dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?</p> <p>Permettent-ils de connaître l'évolution des perceptions sur le genre (par exemple le niveau de tolérance/d'acceptation de la participation des femmes aux décisions) ?</p>
6	<p>Budgétisation</p> <p>Le budget prévoit-il de financer des activités spécifiques pour remédier aux inégalités entre les femmes et les hommes (formations de femmes leaders, campagnes de sensibilisations sur les inégalités...) ?</p> <p>Les activités financées bénéficient-elles également aux femmes et aux hommes ?</p>

7	<p>Mes partenaires</p> <p>Mes partenaires incluent-ils-elles des organisations de femmes ou travaillant sur l'égalité femmes-hommes ? Ou des expert-e-s ?</p> <p>Sont-ils et elles formé-e-s sur les questions de genre et d'égalité femmes-hommes ?</p>
8	<p>Mon équipe</p> <p>La politique interne de mon organisation favorise-t-elle l'égalité femmes-hommes (salaires, évolutions de carrières, articulation des temps de vie et accès aux postes de décision) ?</p> <p>Sommes-nous formé-e-s ou sensibilisé-e-s sur les questions de genre ?</p>

V. Résistances et leviers à l'intégration du genre dans un projet

Mettre en place une approche de genre n'est pas aisée. La mise en place opérationnelle de cette approche peut rencontrer des obstacles et parfois des résistances au sein de groupes concernés. En effet, la réflexion autour des rôles sociaux, de la répartition des tâches, de l'accès et du contrôle des ressources et de l'égalité participation aux espaces de décision engendrent des débats, des questionnements et bien souvent des objections qui doivent être prises en considération. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés.

Une avancée par étape : la mise en place d'une approche de genre nécessite d'avancer par étape, par le développement d'une connaissance située des problématiques de genre dans le cadre du projet visé puis par un questionnement progressif sur les raisons des inégalités de genre identifiées et une discussion collective sur les moyens pour les réduire.

La formation des responsables de projets et des partenaires : ce travail de questionnement doit être réalisé de façon collective et inclusive. Pour cela, il est important d'avoir un niveau de connaissance collectif des enjeux de genre.

L'association des organisations de femmes au projet : les organisations de femmes sont des partenaires nécessaires pour tenter de provoquer des changements endogènes. Age, origine ethnique, caste, marginalisation sont des facteurs à prendre en compte pour saisir la diversité des femmes et ne pas reproduire les inégalités.

La prise en compte des jeunes filles et garçons : la jeune génération ne partage pas toujours les mêmes perceptions et besoins que leurs parents sur des sujets tels que la participation des femmes aux espaces citoyens et sur la prise de décision.

La concertation avec les hommes : les hommes, pouvant faire preuve de crainte et de résistance, doivent être informés, sensibilisés et formés aux concepts de genre pour faire évoluer leurs perceptions sur les rôles sexués. Les organisations masculines font donc également partie des alliées potentielles à l'intégration du genre dans un projet. Enfin, tout partenariat avec des acteurs et actrices progressistes pro-genre (associations de femmes, élus locaux, organisations de défense des droits humains, etc.) est bienvenu pour parvenir à intégrer le genre dans les initiatives de développement.

Bibliographie

Guide de UN-Water, Toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes, Octobre 2018, disponible [ici](#)

Rapport et sa synthèse de l'UNESCO, "Indicateurs sexospécifiques pour l'évaluation, le suivi et la production de rapports sur les ressources en eau", 2015, disponible [ici](#)

Guide des ressources, Intégration du Genre dans la Gestion de l'Eau, PNUD, 2006, disponible [ici](#) Water Facts & Gender de UN-Water, page web disponible [ici](#)

Boîte à outils Genre "Eau et assainissement" de l'AFD, disponible [ici](#)

WaterAid, Boîte à outils "Comprendre et favoriser l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion dans le travail sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH)", disponible [ici](#)

Outils du Programme Solidarité Eau,, page web disponible [ici](#)

Implication des femmes dans la gestion et la maintenance des points d'eau : guide pour les animateurs (sierra leone), Inter Aide, 2018, disponible [ici](#)

Rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau agricole - Phase 2 - Suite du projet de développement d'indicateurs sensibles au genre et leur intégration potentielle dans AQUASTAT, FAO, 2016, disponible [ici](#)